

*Initiatives parlementaires*

ajoutait 2,1 milliards de dollars en paiements additionnels sur une période de cinq ans.

La prestation fiscale pour enfants introduisait également un supplément du revenu gagné d'une valeur maximale de 500 \$ par famille pour reconnaître les coûts supplémentaires liés à l'éducation des enfants auxquels faisaient face les familles qui travaillent.

• (1750)

L'initiative pour le développement de l'enfant *Grandir ensemble* qui représente 500 millions de dollars vise particulièrement les enfants vulnérables. Le gouvernement fédéral reconnaît l'importance de la prévention. Il veut s'assurer que l'on s'occupe le plus tôt possible des enfants qui sont le plus susceptibles de devenir malades ou d'être désavantagés sur le plan social. L'initiative pour le développement de l'enfant vise aussi les parents à l'échelon communautaire. Elle leur permet d'acquérir des compétences pour qu'ils élèvent encore mieux leurs enfants.

Même si le gouvernement a choisi de consacrer des sommes supplémentaires à l'intention des enfants vulnérables plutôt qu'aux services de garde d'enfants, il appuie encore le programme de garde d'enfants. En fait, le montant que le gouvernement fédéral consacre aux services de garde d'enfants a quadruplé depuis 1984; il a passé de 250 millions de dollars en 1984 à plus de 1 milliard de dollars l'année dernière. Le gouvernement appuie encore cette initiative.

Pour les parents qui travaillent, nous avons augmenté, à partir de la présente année d'imposition, le maximum de la déduction pour frais de garde d'enfants sur leur déclaration d'impôt sur le revenu; il passe de 4 000 \$ à 5 000 \$ par enfant de moins de 7 ans ou ayant des besoins spéciaux. Pour les autres enfants admissibles, la déduction maximale est passée de 2 000 \$ à 3 000 \$.

Le gouvernement appuie particulièrement les besoins en services de garde d'enfants des personnes qui suivent des cours de formation ou qui essaient de ne plus dépendre de l'assistance sociale. Emploi et Immigration Canada verse des allocations pour charges de famille d'une valeur de 75 millions de dollars aux stagiaires qui ont des besoins en matière de services de garde d'enfants.

En vertu du Régime d'assistance publique du Canada, le gouvernement fédéral verse environ 275 millions de dollars par année aux provinces et aux territoires pour que des places en garderie soient réservées aux familles à faible revenu.

De plus, le gouvernement fédéral joue un rôle de chef de file en ce qui a trait aux questions nationales liées à la garde d'enfants par l'entremise de la Caisse d'aide aux projets en matière de garde des enfants. Depuis 1988, on a pu consacrer plus de 74 millions de dollars à l'exécution de 468 projets nationaux, régionaux et autochtones.

Tous les programmes de garde d'enfants que j'ai mentionnés, c'est-à-dire la déduction pour frais de garde d'enfants, les allocations pour charges de famille versées dans le cadre des programmes de formation de la CEIC, le partage des frais liés aux garderies en vertu du Régime d'assistance publique du Canada et la Caisse d'aide aux projets en matière de garde des enfants, existent toujours. En fait, ils ont été améliorés ou augmentés depuis l'entrée en fonction du présent gouvernement.

Il est faux d'affirmer que notre gouvernement consacre moins d'argent à la garde d'enfants. Nous ne dépensons peut-être pas assez selon certaines personnes et nous ne sommes peut-être pas capables d'assumer toutes ces dépenses.

Comme les familles d'aujourd'hui, le gouvernement fait face à de nouvelles réalités. Nous ne pouvons pas demander à nos enfants d'assumer le fardeau de la dette lié à l'établissement de nouveaux programmes de dépenses. Chaque dollar que nous dépensons aujourd'hui devrait nous rapporter.

C'est pour cette raison que nous nous concentrons sur les enfants vulnérables. Et n'oublions pas que le gouvernement fédéral aide les enfants et leurs familles par l'entremise d'une multitude d'autres programmes liés à la protection et à la promotion de la santé, à la violence familiale, à la stratégie canadienne antidrogue et à l'environnement. Le gouvernement fédéral appuie aussi les programmes provinciaux et territoriaux concernant la santé, l'assistance sociale et les services sociaux au moyen de transferts fiscaux comme le financement des programmes établis et le Régime d'assistance publique du Canada.

Malgré ce qu'en disent nos critiques, notre gouvernement n'a pas abandonné les enfants du Canada, ni même leurs familles ou la garde d'enfants. Nous continuons de répondre aux besoins de tous les enfants; cependant, nous avons augmenté nos ressources pour aider particulièrement les enfants les moins chanceux.

Nous voulons les aider et, pour ce faire, nous devons sensibiliser les parents. Les jeunes parents et en particulier les mères seules doivent acquérir les compétences de base nécessaires pour qu'elles puissent nourrir adéquatement leurs enfants. Elles ont besoin d'aide pour suivre une formation afin qu'elles ne dépendent plus de l'assistance sociale. Il est erroné de croire que les mères seules qui reçoivent de l'assistance sociale ne veulent pas être autonomes et prendre soin elles-mêmes de leurs enfants.

• (1755)

C'est pourquoi nous insistons beaucoup sur la formation pour aider les familles à devenir indépendantes sur le plan économique. Nous avons donc introduit le supplément de revenu gagné dans la prestation fiscale pour enfants pour aider une aide supplémentaire aux familles à faible revenu qui travaillent.